

croate du Canada», dit-il, «a exhorté le gouvernement à agir immédiatement pour fournir une aide humanitaire à la Croatie, surtout sous forme de denrées alimentaires et de médicaments.»

Ce à quoi M. Mulroney a répondu, entre autre :

L'armée yougoslave est absolument hors de contrôle et a causé des dommages considérables, tant aux Serbes qu'aux Croates de Yougoslavie qui depuis quatre ou cinq décennies connaissaient la paix, la croissance économique et la prospérité dans ce pays (...) nous avons été en communication avec les dirigeants des communautés serbes et croates au Canada. Nous avons déjà promis une aide humanitaire à ces peuples, et le Canada est prêt à faire davantage.¹²

Le premier ministre a également fait remarquer à plusieurs occasions que le Canada avait «été le premier à prier le Secrétaire général des Nations Unies de prendre des mesures et d'amener son organisation à faire quelque chose pour mettre fin à la grande tragédie qui se déroule en Yougoslavie».¹³

Des députés, parmi lesquels les porte-parole du NPD et du Parti libéral pour la politique extérieure, ont proposé, en octobre et novembre, que le Canada reconnaisse la Croatie. M^{me} McDougall leur a répondu en ces termes : «La reconnaissance (...) obéit à un certain nombre de critères internationaux. Entre autres, il faut qu'il y ait des frontières déterminées et un gouvernement indépendant qui puisse contrôler efficacement un territoire.»¹⁴

Le 4 novembre, M. André Plourde, secrétaire parlementaire, a expliqué que le gouvernement espérait toujours un règlement global en Yougoslavie :

Le Canada croit toujours qu'on puisse arriver à une solution globale de la crise (...) Nous croyons que l'insistance sur un seul aspect du problème, comme le retrait des forces fédérales, n'est pas de nature à contribuer à un règlement global. Une entente entre les républiques yougoslaves devra comporter un ensemble de garanties dont la protection des droits de la personne et des minorités et le respect des principes du droit international.¹⁵

¹² *Débats de la Chambre des communes*, 8 octobre 1991, p. 3465.

¹³ *Débats de la Chambre des communes*, 9 octobre 1991, p. 3510.

¹⁴ *Débats de la Chambre des communes*, 10 octobre 1991, p. 3598.

¹⁵ *Débats de la Chambre des communes*, 4 novembre 1991, p. 4507.